

## QUESTION

**Auteur** AdG/LA, par Emmanuel Amoos, Jean-Henri Dumont, German Eyer et Gaël Bourgeois  
**Objet** Pas d'amnistie fiscale pour le Valais

---

Suite à l'invalidation par le Tribunal fédéral de l'amnistie fiscale du canton du Tessin dans son arrêt du 30 mars 2015 qui dit que la loi tessinoise viole clairement les principes d'égalité juridique, de généralité, d'uniformité et de l'imposition selon la capacité économique, que compte faire le chef de département et le Conseil d'Etat dans le cadre du décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement, voté en décembre 2014?